



Avis public
**Tenue d'une assemblée publique de consultation concernant le
premier projet de règlement numéro 218 proposant des
modifications à plusieurs règlements d'urbanisme**

Par les présentes, un avis est donné par le soussigné, Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

QUE :

Le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 11 avril 2026 la résolution numéro 26.04.11.23 qui mentionne que le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le dimanche 24 mai 2026, à 9 h 30 à la salle communautaire.

La résolution numéro 26.04.11.23 est joint au présent avis public.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce douzième jour d'avril deux mille vingt-six.

Gérald Dionne
Directeur général et greffier-trésorier



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS**

Certificat de publication
Tenue d'une assemblée publique de consultation concernant le
premier projet de règlement numéro 218 proposant des
modifications à plusieurs règlements d'urbanisme

Je soussigné, Gérald Dionne, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, certifie par les présentes sous mon serment d'office, que l'avis public annonçant l'adoption de la résolution numéro 26.04.11.23 qui mentionne que le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le dimanche 24 mai 2026, à 9 h 30 à la salle communautaire a été publié de la manière et aux endroits prévus par règlement de la municipalité le 12 avril 2026, par courriel et sur le site Web de la Municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce douzième jour d'avril de l'an deux mille vingt-six.

Gérald Dionne
Directeur général et greffier-trésorier